

# Règlement Offre de Parrainage Libeo

Article 1 : Définitions

**Parrain**: Toute personne ou société cliente chez Libeo.

**Filleul** : Toute personne ou société non utilisateur de Libeo et n'ayant jamais été utilisateur de Libeo dont les coordonnées ont été communiquées à Libeo par le Parrain.

**Inscription aux services Libeo**: L'inscription aux services Libeo désigne l'accès aux services offerts par Libeo une fois que la demande d'inscription du Filleul est complète et conforme, c'est-à-dire que l'ensemble des pièces justificatives demandées doivent avoir été fournies par le Filleul.

#### **Article 2 : Fonctionnement du Parrainage**

Le Parrain complète un formulaire pour renseigner les informations de son Filleul, qu'il peut retrouver dans son espace parrainage. De cette manière, il peut recommander la solution Libeo à ses contacts, qu'ils soient fournisseurs, clients ou partenaires. Le parrainage ne sera considéré valide que si le Filleul a souscrit à Libeo en passant par cette page d'inscription.

L'offre de Parrainage est limitée aux demandes d'inscription aux services Libeo complètes et conformes, c'est-à-dire que l'ensemble des pièces justificatives demandées doivent avoir été fournies par le Filleul.

À compter de la validation de l'inscription aux services Libeo, le Filleul se doit de régler à Libeo ses trois (3) premières factures mensuelles dans le cadre d'une souscription mensuelle ou sa première facture annuelle dans le cadre d'une souscription annuelle. Le parrainage sera considéré valide et applicable à compter de la réception des ces règlements par Libeo.

L'offre de Parrainage est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites dans le présent Règlement. A défaut, le Parrainage ne sera pas pris en considération.

#### Article 3 : Description de l'Offre de Parrainage

Le Parrain bénéficiera de 200€ de bons d'achat dans l'enseigne de son choix parmi Amazon, Decathlon ou Fnac, ceci pour chaque Filleul ayant rempli les conditions de parrainages décrites dans l'Article 2 de ce règlement.

Le Filleul bénéficiera de la gratuité de ses frais de mise en place (également nommés frais d'onboarding), une fois les conditions de parrainage décrites dans l'Article 2 de ce règlement remplies.

### Article 4 : Conditions de l'Offre de Parrainage

- **4.1.** Le Parrain doit être un utilisateur de la plateforme Libeo au moment du versement de la récompense pour pouvoir bénéficier de l'Offre de Parrainage.
- **4.2.** Le Parrain ne pourra pas parrainer plus de dix (10) Filleuls par année civile. Au-delà de ce plafond, le Parrain ne pourra plus bénéficier de l'Offre de Parrainage et aucune récompense ne lui sera attribuée.
- **4.3.** Le Parrain et le Filleul doivent impérativement être majeurs et capables juridiquement.
- **4.4.** En cas de fraude ou de non-respect des conditions de l'Offre de Parrainage par le Parrain, ou en cas de clôture de la relation qui le lie à Libeo pour comportement répréhensible, Libeo se réserve le droit de prélever sur le compte du Parrain le montant correspondant aux récompenses dont il a bénéficié dans le cadre de l'Offre de Parrainage.
- **4.5.** Les salariés de Libeo ne peuvent pas bénéficier de l'Offre de Parrainage que ce soit en tant que Parrain ou en tant que Filleul.
- **4.6.** Libeo se réserve la possibilité de modifier ou de mettre fin à tout moment à l'Offre de Parrainage moyennant la diffusion d'une information dans la rubrique "Parrainage" via l'espace client de la plateforme Libeo.

En conséquence, les inscriptions aux services Libeo par les Filleuls après la date de fin affichée sur le site ne donneront pas droit aux bénéfices de cette Offre de Parrainage.

## Article 5 : Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de cette Offre de Parrainage sont enregistrées dans un fichier informatisé par Libeo réservé à son usage exclusif. Ces informations sont recueillies afin de permettre à Libeo de contacter le Filleul au nom du Parrain mais aussi de récompenser et remercier le Parrain pour son geste de recommandation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGDP »), vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel vous concernant en contactant : Libeo – Département Marketing – 42 Rue de Paradis, 75010 Paris, France.